

ENTREPRISE

Adresse :

Tél. : / Mail :

Site internet :



FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL B - CHAUFFAGE UNIQUEMENT+PAC

Appareil destiné à être raccordé à un conduit pour l'évacuation des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil.

INFORMATIONS CHANTIER

Client Réf. devis

Adresse

Date début travaux Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1 Intervenant 3

Intervenant 2 Intervenant 4

Fait à (lieu) : Le (date) :

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien : <https://www.faire.gouv.fr/pro/rge>



A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité) ?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende

- ✓ Conforme
- ✗ Non conforme/Non vérifiable
- ∅ Sans objet
- RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?
2. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?
3. La chaudière de type B est installée **hors** salle de bains ou salle de douches ? (sauf remplacement à l'identique)
4. Les caractéristiques du conduit de raccordement (existant ou neuf) sont compatibles avec les fumées de l'appareil ?
5. Conception du conduit de raccordement conforme ?
6. **Si réutilisation du conduit de fumée existant (ou du tubage)** : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?
7. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?

✓ ✗ ∅

8. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?
 9. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air comburant ?
 10. **En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière)** : vérification de la conformité de la sortie d'air ?
 11. **Hors VMC gaz**: absence de dispositif d'extraction individuel (par exemple hotte motorisée ou sèche-linge avec évacuation vers l'extérieur, bouche d'extraction de VMC) ?
 12. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ?
- ### Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage
13. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ ✗ ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

14. **Si abandon d'un système de stockage (fioul)** : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
15. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?

✓ ✗ ∅

16. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?
17. **Si PAC avec éléments séparés** : support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

18. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

✓ ✗ ∅

20. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG...)?

✓ ✗ ∅

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

19. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

21. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

22. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière et de la PAC

23. Si PAC avec éléments séparés : absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

✓ ✗ ∅

24. Si PAC monobloc en intérieur : présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

25. Si manipulation des fluides : établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497*01 ?

26. Si raccordement de liaison frigorifique : présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) ?

27. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation : préparation du registre de fluide frigorigène ?

28. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

29. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

30. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ?

✓ ✗ ∅

31. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

32. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

33. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

34. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

35. Présence d'une liaison équipotentielle ?

> Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :

36. Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?

37. Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

... suite page suivante

**> Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :**

38. Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ?)

39. Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

40. Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ?

41. Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?

42. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

43. Existence de la loi d'eau ?

44. Poses correctes des sondes de régulation ? (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au Nord)

Mise en oeuvre de la fumisterie

45. Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ?

46. Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ?

47. Absence d'étranglement ?

48. Absence de contre pente ?

49. Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?

50. Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieures à 160°) afin d'éviter tout déboitement accidentel ?

51. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées ?

52. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

> Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

53. La mise en oeuvre du tubage est conforme ?

54. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm² en haut et 20 cm² en bas ?

55. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) : la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

56. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?

57. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?

58. Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?

59. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?

60. Présence d'une protection contre les surintensités ?

61. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

62. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

63. Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

64. L'installation est protégée par un vase d'expansion ?

65. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zones de pression différentes non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?

66. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)

... suite page suivante

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

67. Installation protégée par un vase ? (mano-
mètre, vanne, purge)

68. Présence d'une vanne à 3 voies ? (sauf pour
régimes d'eau identiques pour l'ensemble des
émetteurs)

Installation de nouveaux émetteurs

> Si émetteur radiateur :

69. Présence de robinet thermostatique ?

70. Dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?

71. Si planchers chauffants : présence d'un dis-
positif de limitation de température indépendant
de la régulation de la chaudière ?

> Si émetteur ventilo-convecteur :

72. Présence de robinets d'isolement sur chaque
appareil ?

73. Présence d'un filtre à air propre sur la reprise
d'air ?

74. Présence d'un régulateur sur chaque ventilo-
convecteur ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

10 empty rounded rectangular boxes for entering numbers.

10 horizontal dotted lines for entering comments.

ETAPE 4  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**

✓ ✗ ∅

✓ ✗ ∅

Installation de la chaudière et de la PAC

75. Mise en service de l'alimentation en gaz
conforme ?

76. Réalisation d'un test d'étanchéité du
conduit de fumée avant raccordement d'un
nouveau système de combustion ?

77. Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ?

78. Mise en service de la ligne frigorifique
conforme ?

79. Mise en eau de l'installation (rinçage, rem-
plissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée
(goute, flaque,...) ?

80. Mise en route conforme de la chaudière et
des équipements hydrauliques associés (circu-
lateur, électrovannes,...) ?

81. Mesure du tirage et analyse de combustion ?
(température,...)

82. Réglages de l'appareil effectués ?

Légende

✓ Conforme

✗ Non conforme/
Non vérifiable

∅ Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

83. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?

84. Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?

85. Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

86. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

87. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?

88. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 5 RÉCEPTION

89. Remise des documents suivants (Passeport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

90. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

91. Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?

92. Remise du rapport de mise en service ?

93. Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?

94. Le client est informé du fonctionnement de l'installation ?

95. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?

96. Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ?

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)